



**A R R E T E**

**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION  
D'UNE TERRASSE AU FRONT DE MER  
A ROYAN**

---

HT/ET  
A SG N° 09/0379

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu le règlement d'occupation de l'espace du Front de Mer à ROYAN,

Vu la demande présentée par Monsieur DUBEYLE Maurice,

Considérant que Monsieur DUBEYLE Maurice est régulièrement immatriculé au  
Registre du Commerce et des Sociétés de Marennes sous le numéro 329 847 164,

Considérant que Monsieur DUBEYLE Maurice a justifié du fait qu'il est titulaire d'un  
titre d'occupation d'un fonds privé sur le Front de Mer,

**A R R E T E**

ARTICLE 1 : Monsieur DUBEYLE Maurice est autorisé à occuper la terrasse sise Front de  
Mer au droit du n° 68 telle qu'elle figure en jaune sur le plan ci-annexé à l'usage exclusif de  
commerce suivant : Commerce non sédentaire gros et détail de prêt-à-porter, articles de Paris  
et tous produits manufacturés.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est délivrée pour une durée qui commencera à courir le  
1er Avril 2009 pour se terminer le 30 Septembre 2009 moyennant une redevance de 2.085,31  
€ainsi calculée : 100,40 €/m².

ARTICLE 3 : Monsieur DUBEYLE Maurice a remis ce jour une garantie de paiement  
correspondant au montant de la redevance telle qu'elle est fixée à l'article 2.

ARTICLE 4 : Monsieur DUBEYLE Maurice, cosignataire aux présentes, reconnaît avoir pris connaissance des dispositions réglementant l'espace du Front de Mer dont il a reçu copie ce jour.

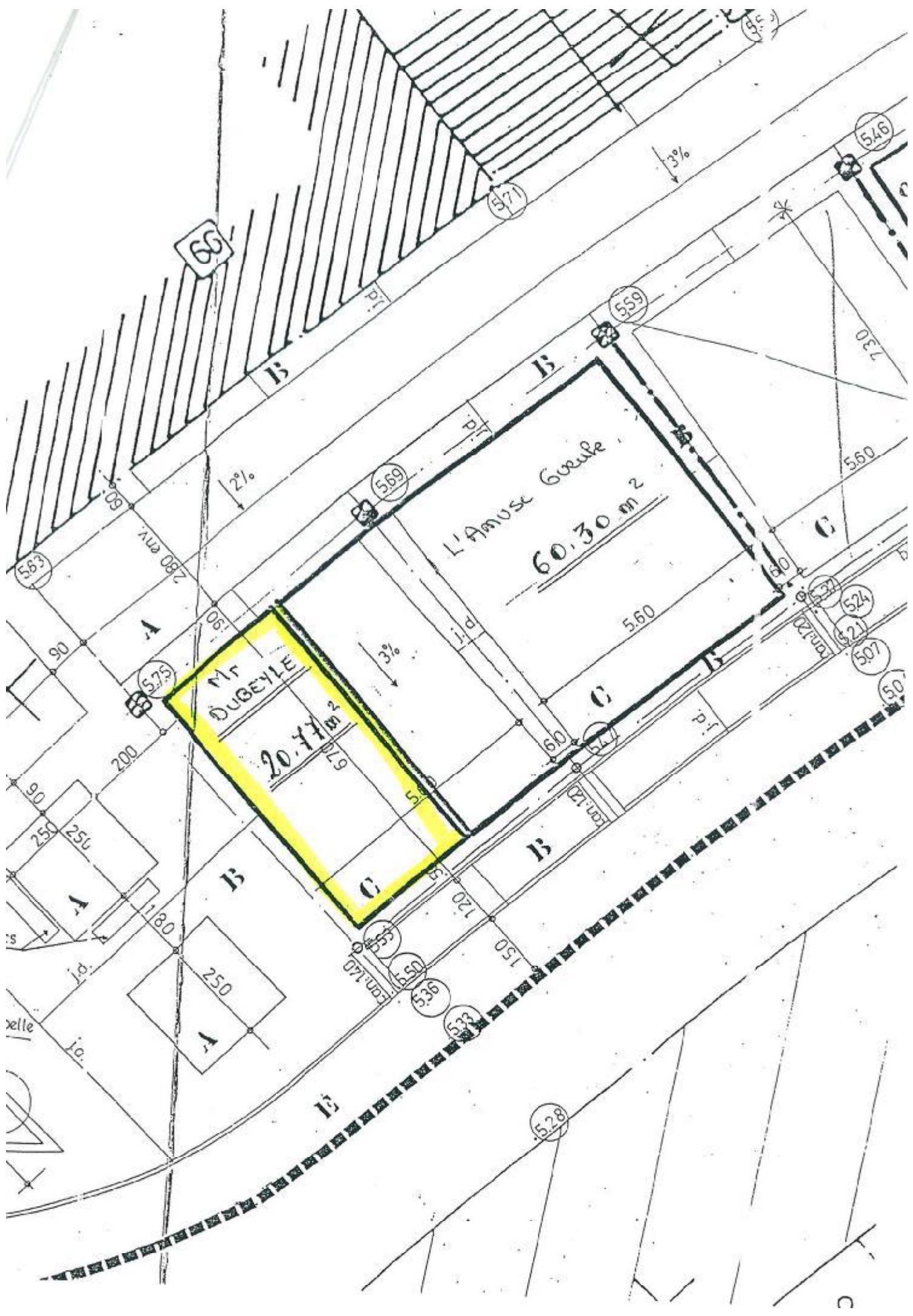
Aucune reconduction tacite ne sera accordée.

Fait à ROYAN,  
Le 23 avril 2009

Lu et Approuvé,  
Maurice DUBEYLE

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Henri LE GUEUT

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 28 avril 2009



Mr DUBEYLE  
20.77 m<sup>2</sup>

L'Amuse Grande  
60.30 m<sup>2</sup>

553

573

569

559

546

574

575

576

577

578

583

584

585

578

xelle

C